



CLUB CONVAINCRE DU RHONE

Conférence du 14 Novembre 2019

Territoires Zéro Chômeurs Longue Durée (TZCLD)

Christiane Demontès,

membre du comité de pilotage national de l'expérimentation TZCLD,

Bertrand Foucher

*directeur du Booster, association participant au TZCLD de Villeurbanne Saint-Jean
président de l'Emerjean, Entreprise à But d'Emploi (EBE)*

Villeurbanne Saint-Jean fait partie des dix expérimentations « Territoires zéro chômeurs de longue durée » instaurées par la loi de novembre 2016. Les TZCLD ont pour but d'amener à l'emploi la totalité des chômeurs de longue durée de la zone géographique concernée en offrant des contrats de travail en CDI à temps choisi. La construction de l'activité est fondée sur les capacités et les compétences des personnes et non pas d'une étude de marché classique. Nos deux orateurs nous parlerons d'une part de l'évaluation nationale et des perspectives d'évolution du dispositif et d'autre part de l'originalité et des résultats plus particuliers de l'expérimentation menée à Villeurbanne Saint-Jean.

Christiane Demontes :

Le chômage de longue durée (c'est-à-dire de plus d'un an) est solidement installé en France. Pôle Emploi en compte deux millions et demi. En fait, Pôle Emploi ne compte pas les personnes qui sont durablement privées d'emploi et qui n'ont aucun droit à allocation, donc n'ont pas de raison de se faire connaître de Pôle Emploi. On estime que ces personnes non inscrites sont aussi nombreuses que celles qui le sont. La France a donc près de cinq millions de personnes durablement éloignées de l'emploi. Cette différence entre les deux notions est bien connue des associations qui s'occupent des personnes pauvres : Secours Populaire, Secours Catholique, ATD Quart Monde ...

ATD Quart Monde a travaillé sur trois principes :

- Personne n'est inemployable, à condition de regarder les compétences acquises de manière conventionnelle ou pas.
- Ce n'est pas le travail qui manque. Il y a des besoins sur les territoires qui ne sont pas jugés rentables par les acteurs actuels.
- Ce n'est pas l'argent qui manque. Le chômage coûte 4,5 Milliards. Comment rendre actives ces dépenses passives ?

Sur ces trois principes ATD Quart Monde a fait un fort lobbying et réussi à soutenir une loi d'expérimentation qui a été votée à l'unanimité des deux chambres en février 2016. Le principe d'une loi d'expérimentation a été ouvert en 2003 pour les collectivités locales.

Cette loi vise à résorber le chômage de longue durée sur une dizaine de territoires volontaires pendant une période de 5 ans.

Les Entreprises à But d'Emploi recrutent des personnes éloignées de l'emploi sans sélection et exercent des activités pérennes et non concurrentes d'entreprises existantes. Le cadre de la loi est rigide.

La loi a créé le Fonds qui fait l'interface entre l'Etat, les collectivités et ces territoires. Christiane Demontes en fait partie comme présidente des structures d'insertion par l'économie.

50 territoires ont candidaté, 7 ont été retenus en zone rurale, 3 en zone urbaine (Paris 13, Lille et Villeurbanne Saint Jean). Chaque territoire a entre cinq et dix mille habitants.

Le degré de préparation des territoires était très divers. Ils ont tous un comité local réunissant tous les acteurs : élus, structures d'insertion, entreprises, Pôle Emploi et, plus compliqué, des habitants et des personnes privées d'emploi. Une gageure pour trouver des personnes qui ne sont inscrites nulle part ! Ce comité crée une entreprise à but d'emploi (EBE) avec un directeur et un objectif de chiffre d'affaires.

Au bout de deux ans et demi, 900 personnes sont salariées en CDI. Un résultat modeste mais tout à fait positif.

Ces entreprises doivent trouver des services dans trois secteurs sans concurrence :

- La cohésion sociale et la lutte contre les exclusions
- La transition écologique, la mobilité, la précarité énergétique
- Le développement du tissu économique en marge des entreprises existantes

Ces emplois ne doivent concurrencer aucun emploi public ni privé. Les travaux réalisés doivent être utiles au territoire et pour les salariés.

L'Etat s'est beaucoup investi dans cette expérimentation. ATD Quart Monde avait montré qu'un chômeur longue durée coûtait 18 000€/an à la collectivité. L'Etat a repris ce chiffre tout en demandant aux EBE de faire du chiffre d'affaires pour combler le déficit et construire des fonds propres.

Dans cette première loi, les collectivités (communes, départements, régions) n'avaient pas l'obligation de participer. La deuxième loi, si elle est écrite, devra combler cette lacune.

Bertrand Foucher

Le territoire de Villeurbanne Saint Jean a 4500 habitants. Il est au-delà du périphérique, donc excentré par rapport au reste de la commune. Le revenu médian est faible, 10 000 €/an. L'identité du quartier est assez forte. Économiquement, il est dynamique avec 250 entreprises et plus de 1500 salariés mais très peu sont issus du quartier.

Emerjean est une SAS avec un but de l'Economie Sociale et Solidaire. Deux bailleurs sociaux, deux entreprises d'insertion, des PME ont pris des parts dans le capital : c'est la seule EBE avec ce statut commercial. Il lui permet de traiter d'égal à égal avec les entreprises.

Aujourd'hui, Emerjean a 80 salariés, dont 4 encadrants. 2/3 sont des femmes car ce sont elles qui sont venues les premières. La moyenne d'âge de 44 ans cache le fait que seulement 12 jeunes de moins de 25 ans ont été pris, alors que ces jeunes représentent la moitié des 400 personnes repérées comme privées d'emploi. En moyenne, ils ont été privés d'emploi pendant 4 ans. Les recrutements ont été effectués sans sélection, selon l'ordre d'inscription.

Aujourd'hui, Emerjean a un budget de 26 000 €/an par salarié. Ces coûts sont couverts aux deux tiers par la contribution de l'État de 18 000/salarié. Le chiffre d'affaires couvre la moitié du reste, dans la moyenne des 6 territoires qui ont trouvé un fonctionnement stabilisé. L'Etat a payé la différence.

Le comité local est constitué du Directeur d'Emerjean, d'Agnès Thouvenon, conseillère municipale et d'un représentant de l'insertion. Les débats en particulier avec les entreprises d'insertion se sont apaisés. La complémentarité des deux dispositifs pour les plus précaires s'est construite.

- Nous faisons des portes ouvertes au pied des immeubles. Depuis, Pôle Emploi commence à ouvrir des permanences délocalisées. Plus d'un tiers des personnes ainsi rencontrées n'étaient pas à Pôle Emploi, plus particulièrement les hommes.
- La mobilisation dans l'entreprise est forte car tout le monde a l'impression de faire quelque chose d'utile. Les salariés participent à la construction de l'offre.
- Le fait qu'il n'y ait que 4 personnes pour soutenir et encadrer 80 salariés oblige à avoir une organisation qui repose sur les salariés et leurs diverses compétences. Dans ce quartier compliqué, les gens refusent l'idée de chef qui les ramène aux violences et aux rapports de domination qui règnent dans le quartier.
- Les activités que nous développons ont un impact sur le quartier. Nous avons ainsi récupéré une friche industrielle de 4000 m², y avons créé une activité de compostage de déchets alimentaires venant de restaurants collectifs, utilisé ce compost pour du maraichage urbain. Nous voulons ouvrir ce terrain aux habitants.
- L'activité économique s'appuie sur les entreprises sous forme de besoins non satisfaits. Ainsi le remplissage des réservoirs d'essence d'une flotte de voitures. Emerjean est l'EBE qui a la plus forte activité avec les entreprises.

- Le comité local a bien démarré. Il nous faut maintenir la mobilisation dans la durée, donc apporter à chacun des acteurs des éléments qui leur donnent envie de rester. Ainsi, on voit combien les représentants de l'Etat ont été amenés à sciemment modifier leur manière d'intervenir.

Nous avons de très nombreuses évaluations. La culture de la mesure d'impact est très monétaire. L'impact de nos actions sur les territoires n'est pas visible. Un territoire se transforme lentement, deux ans et demi ne suffisent pas.

Quelle utilisation des résultats de cette expérimentation ?

La loi prévoit une expérimentation de 5 ans, on est à la moitié.

Cette expérimentation n'est pas généralisable : il y a quelques points communs mais l'histoire de chaque territoire a un poids important. Pour aller au-delà, la valorisation de la dynamique territoriale qu'elle génère est essentielle. C'est à l'opposé de l'Etat centralisateur qui veut dupliquer les mêmes solutions partout.

L'expérimentation a montré cette diversité. L'égalité républicaine ne peut pas être atteinte sans cette prise en compte. Il est vrai que c'est plus compliqué pour les services publics.

L'expérimentation promeut la co-construction avec les habitants, ce n'est pas dans nos habitudes.

Une seconde loi ?

La seconde loi viendra de la pression de quelques 200 territoires qui se sont déclarés candidats.

Les participants fonctionnaires sont tous très engagés et mobilisés. Ces actions donnent du sens à leur travail et leur rend du pouvoir d'agir.

Quelle mobilité des salariés au-delà d'Emerjean ?

C'est un enjeu pour éviter des « Ateliers Nationaux » permanents. Nous avons un fort intérêt à produire de la mobilité. Les salariés ont un intérêt financier car nous ne sommes couverts par aucune convention collective et les avantages qui vont avec. Mais la fragilité psychique, la discrimination par le port du voile ou autre, le handicap resteront des obstacles forts.

Toutefois, l'intégration en EBE avec un contrat CDI permet d'envisager sereinement une formation. Le fait de travailler sur place, avec ses voisins est aussi une raison d'en sortir. Ils veulent souvent changer de milieu.

Structures d'insertion ou EBE ?

Le budget de cette opération Zéro chômeurs longue durée est pris sur la ligne insertion par l'économique. L'Etat n'oppose pas les deux systèmes. Il a un souci d'efficacité financière globale.

Solution contre la pauvreté ?

La pauvreté est un vrai problème. Elle a augmenté entre 2017 et 2018. Macron a annoncé un plan, une augmentation du nombre d'emplois aidés... A voir dans les faits.

Quels services concrets ?

Le service que nous apportons n'est rendu par personne sur le territoire. Personne n'est là pour le faire ou la solvabilité est trop faible. En milieu urbain c'est le second facteur qui domine.

Nous avons installé un point de vente des tickets TCL : pour reprendre l'(abonnement mensuel, il fallait un ticket de bus ! Nous faisons fonctionner du soutien scolaire qui intéresse le collège qui a du mal à avoir des contacts avec les parents qui sont de l'autre côté du périphérique. Nous allons démarrer une filière de récupération des jeux et jouets, des fenêtres remplacées alors qu'elles ont des matériaux recyclables.

La suite ?

Je reste optimiste car l'Etat fera en sorte de maintenir les emplois créés. Sinon cela ferait encore un échec dans ces quartiers qui en ont déjà vu tant. L'extension d'une manière ou d'une autre est indispensable dans la métropole pour éviter l'effet de confetti isolé.

La deuxième loi, s'il y en a une, imposera une participation des collectivités locales car elles ont des responsabilités dans ce domaine. Les Régions ont l'enjeu de la formation. Elles devront trouver des moyens de s'adresser à ces publics. Mais une fois encore, la généralisation tel quelle n'est pas possible.

Bibliographie : le deuxième bilan de l'ETCLD (Expérimentation Territoriale Contre le Chômage à Longue Durée) est disponible sur leur site Internet <http://etcl.d.fr>



**Soutenez le Club Convaincre en envoyant un chèque d'adhésion de 30 € à l'adresse du Club
Maison des associations 27 rue Denfert Rochereau 69004 LYON (bulletin ci-joint)**

pour tout contact : club.convaincre@gmail.com

notre site <http://www.convaincre-rhone.fr/>